

**COMMUNE DE BATS****DELIBERATION N° 2025/09****SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 09/04/2025

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Karine LESPIAU et Marc DABESCAT

Absent excusé : Gaëlle MARTIN, Joël VIDOT et Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Karine LESPIAU

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

Objet : Vote du budget primitif 2025 du LOTISSEMENT LAHITTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : **478 060,05 €**

Recettes : **478 060,05 €**

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **250 378,57 €**

Recettes : **250 378,57 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey - 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Marc DUPOUY

La secrétaire de Séance
Karine LESPIAU

